

OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE
DES BOUCHES DU RHONE

Association Départementale O.C.C.E. 13

Association Loi 1901

Siège social : 1 boulevard de la Liberté

13001 MARSEILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2023

**ALBOUY
ASSOCIES
AUDIT**

Résidence Les Jacobins
9 Rue Camille Douls
12000 Rodez

Adresse postale :
B.P. 303 - 12003 RODEZ CEDEX
Tél. 05 65 77 11 00
Fax. 05 65 77 11 11

SARL au capital de 12 000 EUROS
RCS Rodez 800 538 951
N°TVA : FR 73 800 538 951

Inscrite à la Compagnie
des Commissaires aux Comptes
Région de Montpellier

WWW.ALBOUY-CONSULT.FR



**OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE
DES BOUCHES DU RHONE**

Association Départementale O.C.C.E. 13

Association Loi 1901

Siège social : 1 boulevard de la Liberté

13001 MARSEILLE

-o0o-

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 août 2023

A l'assemblée générale de l'association OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE DES BOUCHES DU RHONE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association O.C.C.E. 13 relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**ALBOUY
ASSOCIES
AUDIT**

Résidence Les Jacobins
9 Rue Camille Douls
12000 Rodez

Adresse postale :
B.P. 303 - 12003 RODEZ CEDEX
Tél. 05 65 77 11 00
Fax. 05 65 77 11 11

SARL au capital de 12 000 EUROS
RCS Rodez 800 538 951
N°TVA : FR 73 800 538 951

Inscrite à la Compagnie
des Commissaires aux Comptes
Région de Montpellier

WWW.ALBOUY-CONSULT.FR

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- En ce qui concerne les estimations comptables, nous nous sommes assurés de la réalité des subventions et du caractère raisonnable de l'évaluation des montants restant à encaisser sur ces subventions à la clôture de l'exercice. Nos travaux ont essentiellement porté sur l'analyse des conventions de subvention signées entre votre association et ses financeurs.
- Concernant les règles et méthodes comptables, les comptes qui vous sont présentés résultent de la prise en compte de la totalité des « comptes rendus financiers » des coopératives scolaires.
Nous nous sommes assurés que la mise en œuvre des préconisations d'organisation comptable de la Fédération Nationale de l'O.C.C.E., décrites dans l'annexe paragraphe 6 « Spécificités comptables », n'est pas de nature à altérer de façon significative l'image fidèle des comptes.

ALBOUY ASSOCIES AUDIT

Résidence Les Jacobins
9 Rue Camille Douls
12000 Rodez

Adresse postale :
B.P. 303 - 12003 RODEZ CEDEX
Tél. 05 65 77 11 00
Fax. 05 65 77 11 11

SARL au capital de 12 000 EUROS
RCS Rodez 800 538 951
N°TVA : FR 73 800 538 951

Inscrite à la Compagnie
des Commissaires aux Comptes
Région de Montpellier

WWW.ALBOUY-CONSULT.FR

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.



RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

ALBOUY ASSOCIES AUDIT

Résidence Las Jacobins
9 Rue Camille Douls
12000 Rodez

Adresse postale :
B.P. 303 - 12003 RODEZ CEDEX
Tél. 05 65 77 11 00
Fax. 05 65 77 11 11

SARL au capital de 12 000 EUROS
RCS Rodez 800 538 951
N°TVA : FR 73 800 538 951

Inscrite à la Compagnie
des Commissaires aux Comptes
Région de Montpellier

WWW.ALBOUY-CONSULT.FR

Fait à RODEZ, le 15 janvier 2024



✓ Certified by  yousign

SARL ALBOUY ASSOCIES AUDIT
Stéphane ALBOUY



Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ALBOUY ASSOCIES AUDIT

Résidence Les Jacobins
9 Rue Camille Douls
12000 Rodez

Adresse postale :
B.P. 303 - 12003 RODEZ CEDEX
Tél. 05 65 77 11 00
Fax. 05 65 77 11 11

SARL au capital de 12 000 EUROS
RCS Rodez 800 538 951
N°TVA : FR 73 800 538 951

Inscrite à la Compagnie
des Commissaires aux Comptes
Région de Montpellier

WWW.ALBOUY-CONSULT.FR



BILAN EXERCICE 2022-2023

	2022-2023			2021-2022	PASSIF		EXERCICE 2021-2022
	BRUT	AMORTISSEMENT ET PROVISIONS	NET		(consolidé)		
ACTIF							
(consolidé)							
Actif immobilisé							
Immobilisation							
Frais d'établissement	6 311,26	6 311,26	0,00	4,91	Fonds propres	Capitaux propres	895 092,50
Concessions, brevets et licences						Fonds associatifs	0,00
Terrain	127 408,33	82 304,50	45 103,83	47 499,41		Réserve légale	3 943 419,07
Construction	33 026,27	32 158,58	867,69	1 363,92		Report à nouveau	-119 064,51
Installations techniques matériels						Résultat de l'exercice	0,00
Autres immobilisations						Subvention d'investissement	0,00
Immobilisation en cours						Provisions réglementées	0,00
Immobilisation financière	15 651,21	0,00	15 651,21	15 651,21		TOTAL 1	4 719 100,73
TOTAL 1	182 397,07	120 774,34	61 622,73	64 519,45		Provisions	0,00
Stocks et en-cours						Provisions pour risques et charges	0,00
Marchandises	1 833,52		1 833,52	2 150,26	Provisions	TOTAL 2	0,00
Avances et acomptes versés						Fonds déduits	93 252,42
Créances						TOTAL 3	93 252,42
Clients	0,00		0,00	0,00		Dettes	88 245,33
Autres Créances	85 512,04	30 910,86	54 601,18	49 229,36		Emprunt et dettes	28,65
Valeurs mobilières de placements						Fournisseurs et epies rattachés	636,88
Disponibilités	4 776 640,48		4 776 640,48	4 882 099,78		Dettes fiscales et sociales	14 422,01
TOTAL 2	4 863 986,04	30 910,86	4 833 075,18	4 933 479,40		Autres dettes	71 453,18
Charges constatées d'avance	4 195,96		4 195,96	4 155,00		TOTAL 4	86 540,72
Actif circulant						Produits constatés d'avance	0,00
TOTAL ACTIF	5 050 579,07	151 685,20	4 898 893,87	5 002 153,85		TOTAL PASSIF	4 898 893,87
							5 002 153,85

COMPTE DE RESULTAT 2022-2023

CHARGES (consolidé)	EXERCICE		PRODUITS (consolidé)	EXERCICE	
	2022-2023	2021-2022		2022-2023	2021-2022
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats de produits pour cession	1 303 794,12	1 476 149,15	Production vendue(biens et services)	3 911 257,36	2 306 622,00
Variation de stocks/ produits pour cession	316,74	31,77	ventes de marchandises	2 186 117,30	2 287 893,11
Achats de matières premières			TOTAL 1	6 097 374,66	4 594 515,11
Autres achats et charges externes	8 918 836,01	6 867 784,69	Autres Produits		
Impôts, taxes et versements assimilés	9 013,25	8 536,67	Subventions d'exploitation	2 119 682,53	1 739 042,38
Salaire et traitements	79 777,71	76 291,42	Reprises sur provisions et transfert de charges	88 245,33	95 895,85
Charges sociales	27 584,46	27 094,50	Autres Produits	2 265 764,40	2 059 480,58
Dotations aux amortissement et provisions	317 459,43	294 858,51	TOTAL 2	4 473 692,26	3 894 418,81
Autres charges	0,00	418 392,25	Produits financiers		
TOTAL 1	10 656 781,72	9 169 138,96	Produits financiers, bancaires et assimilés	44 409,40	43 078,24
Charges financières			Produits nets/ cessions Valeurs mobilières		
Frais financiers, bancaires et assimilés	0,00	0,00	TOTAL 3	44 409,40	43 078,24
Dotations aux provisions financières			Produits exceptionnelles		
TOTAL 2	0,00	0,00	Produits exceptionnels s/ opération de gestion	98 955,94	395 443,95
Charges exceptionnelles			Produits exceptionnels s/ opération de capital		
Charges exceptionnelles s/ opération de gestion	176 715,05	128 010,22	TOTAL 4	98 955,94	395 443,95
charges exceptionnelles s/ opération de capital			Resultat de l'exercice (Perte)	119 064,51	369 693,07
TOTAL 3	176 715,05	128 010,22	TOTAL PRODUITS	10 833 496,77	9 297 149,18
TOTAL 4	176 715,05	128 010,22			
Resultat de l'exercice (bénéfice)					
TOTAL CHARGES	10 833 496,77	9 297 149,18			

ANNEXE AU COMPTE-RENDU FINANCIER DE L'ASSOCIATION

Annexe du bilan consolidé avant répartition de l'exercice clos le 31 août 2023 dont le total est de 4 898 893.87 € et du compte de résultat de l'exercice qui dégage une perte de 119 064.51 €.

Remarque : Le résultat déficitaire de 119 064.51 € se décompose en une perte de 8 208.79 € pour l'activité du siège et d'une perte de 110 855.72 € pour le cumul des résultats des coopératives d'écoles.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023. La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

L'association départementale OCCE 13 a pour objet de « permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (*regroupement d'adultes et d'élèves qui décident de mettre en œuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative*) qu'elle regroupe ».

1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

Les éléments d'actifs dont la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable, font l'objet d'une dépréciation égale à la différence entre ces deux valeurs.

2. NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

Immobilisations incorporelles et corporelles

- Tableau des variations des immobilisations brutes

	1/09/22	Acquisitions	Diminutions	31/08/23
Logiciels informatiques	6 311.26	0	0	6 311.26
Terrains				
Constructions	127 408.33	0	0	127 408.33
Matériel d'activités				
Autres immobilisations corporelles	33 026.27	0	0	33 026.27
Immobilisations en cours	0	0	0	0
TOTAL	166 745.86	0	0	166 745.86

- Tableau des variations des amortissements

Amortissements	01/09/22	Dotations	Reprise	31/08/23
Logiciels informatiques	6 306.35	4.91		6 311.26
Terrains				
Constructions	79 908.92	2 395.58	0	82 304.50
Matériel d'activités				
Autres immobilisations corporels	31 662.35	496.23	0	32 158.58
Total	117 877.62	2 896.72	0	120 774.34

Immobilisations financières

Les immobilisations financières à la date de clôture sont de 15 651.21 €

- participation à la construction prêt UNICIL : 15 126.21 €
- part Casden émetteur prêt : 493.00 €
- part sociale Ouvaton : 32.00 €

Stocks

Les stocks sont composés essentiellement de fournitures à céder aux coopératives et foyers coopératifs adhérents du département. Ils sont évalués selon la méthode « *premier entré, premier sorti* » et s'élèvent à 1 833.52 €

Avances et acomptes versés : Néant

Autres créances : 54 601.18 € (éléments principaux)

- Subventions diverses : 53 274 €
- Subvention CAF : 1 200€

Valeurs mobilières de placement: Néant

Disponibilités siège : (éléments principaux)

- Banque Populaire : 588 245.18 €
 - Crédit Agricole : 3 369.02 €
 - Livret A : 81 445.98 €
 - Livret Fidélités: 210 929.56 €
- Soit un total des disponibilités de 884 781.10 €

Disponibilités coopératives :

- Banque : 3 844 672,43 €
 - Caisse : 47 186,95 €
- Soit un total des disponibilités de 3 891 859.38 €

Charges constatées d'avances : 4 195.96 € (éléments principaux)

- Taxe foncière : 1121.66 €
- Logiciel Sage : 1 902.97 €
- Quadient : 196.15 €
- Syndic d'Agostino : 175.74 €
- SFR Business : 117.95 €
- BNP Paribas leasing photocopieur : 266.79 €

3. NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

Fonds propres et report à nouveau :

Ils sont composés du fonds associatif qui est le cumul des résultats depuis la création de l'association et du résultat de l'exercice. Conformément au plan comptable OCCE, le résultat du siège départemental au titre de l'exercice précédent a été affecté aux fonds associatifs dans son intégralité.

Le report à nouveau siège est de 33 956.39 €

Subvention d'investissement : Néant

Provisions pour risques, charges et fonds dédiés siège :

Comptes	01/09/22	Affectation	Dotations	Reprises	31/08/23
Provisions pour risques et charges	0			0	0
Fonds dédiés	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0

Emprunts et dettes assimilés 28.65 € :

- Compte Crédit Coopératif : 28.65 €

Avances et acomptes reçus : Néant

Fournisseurs et comptes rattachés :

- Fournisseurs et comptes rattachés : 636.88 €

Dettes fiscales et sociales 14 422.01 € (éléments principaux) :

- Retraite : 696.25 €
- Urssaf : 2484.00 €
- Etat impôts/taxes tiers : 3365 €
- Formation continue : 771.92 €
- Provision congés payés : 4 483.33 €

Autres dettes 71 453.18 € (éléments principaux):

- Honoraire : 12 519.60 €
- Taxe habitation : 2 841.33 €
- Subvention affectée aux coopératives : 55 822 €

Produits constatés d'avance :

- Néant

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Cotisations :

Nombre de coopérateurs au 31 août 23	165 261
Cotisation nationale par coopérateur	1.16
Cotisation départementale par coopérateur	0.78
Cotisation union régionale par coopérateur	0.01
Cotisations versées à la fédération	191 1 702.76
Cotisations versées à l'union régionale basé sur effectif n-1	1 653.57

Ventes aux coopératives et autres OCCE :

Nature	Exercice 21/22	Exercice 22/23
Livre de bibliothèque	6 070.00	5 135.00
Livre divers	809.00	534.00
Cahier de comptabilité	50.00	0
Cahier de classe	19.50	0
Abonnement A & E	290.00	230.00
Total	7 238.50	5 899.00

Subvention d'exploitation :

Subventions Etat	39 325.00
Subventions CAF	5 890.00
Subventions Conseil Régional	777.70
Autres organismes sociaux	156 495.00
Total	202 487.70

Charges exceptionnelles :

Les charges exceptionnelles pour le siège s'élèvent à : 13.88 €

Produits exceptionnels :

Les produits exceptionnels pour le siège s'élèvent à 678.85 €

5. AUTRES INFORMATIONS

Engagement de crédit-bail :

La redevance de crédit-bail (photocopieurs et imprimante) s'élève pour l'exercice 22/23 à 3 278.66 € et l'OCCE 13 est engagé jusqu'au 01/10/2027

Effectif salarié de l'association ou la fédération et travaillant dans l'association au 31 Aout :

Type de contrat	Exercice 21/22	Exercice 22/23
Personnel détaché par la fédération	1	1
Régime général	2	2
Total	3	3

Mise à disposition et bénévolat :

Le bénévolat n'a pas été valorisé. Il ne peut être estimé compte tenu de la complexité et de la multiplicité des interventions.

6. SPECIFICITES COMPTABLES

Les méthodes comptables appliquées pour l'élaboration des états financiers de l'association (siège départemental, coopératives scolaires et foyers coopératifs) sont celles préconisées par la fédération Nationale de l'OCCE.

Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs :

Cette année, nous avons appliqué le changement de nomenclature des comptes mis en place par la Fédération OCCE. Mais les coopératives tiennent toujours une comptabilité de trésorerie et non d'engagement.

- les immobilisations sont comptabilisées directement en charges
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas valorisés
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés
- la part des subventions non utilisée au 31 août 2023 est passée en fonds dédiés.

Méthodes comptables appliquées par le siège départemental :

- Le siège départemental tient une comptabilité d'engagement : les éventuels charges à payer, produits à recevoir, charges et produits constatés d'avance sont pris en compte pour l'établissement des comptes annuels.
- Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan et sont amorties.
- Les éventuels stocks de fin d'exercice sont valorisés à l'actif du bilan.

7. NOTES COMPLEMENTAIRES

Fonds associatifs : 894 746.17 €. Il concerne exclusivement le siège départemental.

Report à nouveau : 3 943 419.07 € Il s'agit des résultats antérieurs cumulés par les coopératives et foyers coopératifs consolidés et le siège.

Fonds dédiés coopératives : 93 252.42 €.

Résultat de l'exercice : perte de 119 064.51 €. Il résulte d'une perte de 8 208.79 € sur le siège départemental et une perte à hauteur 110 855.72 € pour les coopératives.

Autres créances : 54 601.18 €. Il concerne exclusivement le siège départemental.

Autres dettes : 71 453.18 €

Disponibilités : 4 776 640.48 € dont 884 781.10 € pour le siège.

8. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotations aux amortissements et aux provisions : 317 459.43 € correspondant à la dotation aux amortissements du siège, à la part des subventions non consommées au 31/08/23 ainsi qu'à la rubrique le compte 68 budget gros équipement acquis par les coopératives.

Total des produits : 10 714 432.26 € après élimination des mouvements réciproques. Ils concernent à hauteur de 621 530.48 € le siège départemental et de 10 684 244.58 € les 1135 coopératives avant élimination des mouvements réciproques.

Total des charges : 10 833 496.77 € après élimination des mouvements réciproques. Elles concernent à hauteur de 629 739.27 € le siège départemental et de 10 795 100.40 € les 1135 coopératives avant élimination des mouvements réciproques.

9. AUTRES INFORMATIONS

Afin de mieux appréhender les relations (financières mais aussi liées aux aides apportées, au contrôle interne mis en place, etc...) entre le siège départemental et les coopératives et foyers coopératifs qui lui sont rattachés, les informations suivantes sont fournies :

- Le nombre de comptes rendus financiers de coopératives exploités est de 1133 soit la totalité.
- Une formation comptable sur le bilan financier a été proposée aux mandataires qui le désiraient au siège de l'OCCE.
- Notre animateur départemental s'est également déplacé dans les écoles pour récupérer les comptes rendus non envoyés malgré les relances et contrôler à la demande des équipes ou parents certaines coopératives.



Coopérans des l'École

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE
BOUCHES-DU-RHÔNE

OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE 13

Membre de la Fédération occce reconnue d'utilité publique

1 Boulevard de la Liberté 13001 Marseille

N° Siret: 398 662 247 000 20 - APE: 9499Z- Non assujetti à la TVA

BILAN EXERCICE 2022-2023

	2022-2023		2021-2022	PASSIF		EXERCICE 2022-2023	EXERCICE 2021-2022
	BRUT	AMORTISSEMENT ET PROVISIONS NET		(siège)			
ACTIF							
(siège)							
Actif immobilisé							
Immobilisation							
Frais d'établissement	6 311,26	6 311,26	4,91	Fonds propres	894 746,17	895 092,50	
Concessions, brevets et licences		0,00		Capitaux propres	0,00	0,00	
Terrain	127 408,33	82 304,50	47 499,41	Fonds associés	33 956,39	33 956,39	
Construction		45 103,83		Réserve légale	-8 208,79	-346,33	
Installations techniques matériels	33 026,27	32 158,58	1 363,92	Report à nouveau	0,00	0,00	
Autres immobilisations		867,69		Résultat de l'exercice	0,00	0,00	
Immobilisation en cours	15 651,21	0,00	15 651,21	Subvention d'investissement	0,00	0,00	
Immobilisation financière				Provisions réglementées	0,00	0,00	
TOTAL 1	182 397,07	120 774,34	64 519,45	TOTAL 1	920 493,77	928 702,56	
Stocks et en-cours				Provisions	0,00	0,00	
Marchandises	1 833,52	1 833,52	2 150,26	Provisions pour risques et charges	0,00	0,00	
avance et aptes versés	0,00	0,00	0,00	TOTAL 2	0,00	0,00	
Créances				Fonds dédiés	0,00	0,00	
Clients	0,00	0,00	0,00	TOTAL 3	0,00	0,00	
Autres Créances	85 512,04	54 601,18	46 903,03	Dettes			
Prêts aux coopératives	0,00	0,00	0,00	Emprunt et dettes	28,65	658,59	
Valeurs mobilières de placements				Fournisseurs et cptes rattachés	636,88	242,25	
Disponibilités	884 781,10	884 781,10	886 718,10	Dettes fiscales et sociales	14 422,01	13 363,71	
TOTAL 2	972 126,66	30 910,86	935 771,39	Autres dettes	71 453,18	57 588,73	
Charges constatées d'avance				TOTAL 4	86 540,72	71 853,28	
	4 195,96	4 195,96	4 155,00	Produits constatés d'avance	0,00	3 890,00	
TOTAL ACTIF	1 158 719,69	151 685,20	1 004 445,84	TOTAL PASSIF	1 007 034,49	1 004 445,84	

Le Président
Jacques Balouzat

Le Trésorier
Jean-Paul Vignier



Coopérons dès l'École
ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE
BOUCHES-DU-RHÔNE

OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE 13
Membre de la Fédération occc reconnue d'utilité publique
1 Boulevard de la Liberté 13001 Marseille
N° Siret: 398 662 247 000 20 - APE: 9499Z- Non assujetti à la TVA

COMPTE DE RESULTAT EXERCICE 2022-2023

CHARGES (siège)	EXERCICE		PRODUITS (siège)	EXERCICE	
	2022-2023	2021-2022		2022-2023	2021-2022
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats de produits pour cession	4 461,00	5 477,00	Production vendue (biens et services)	305,50	479,25
Variation de stocks/ produits pour cession	316,74	31,77	ventes de marchandises	5 899,00	7 238,50
Achats de matières premières			TOTAL 1	6 204,50	7 717,75
Autres achats et charges externes	288 617,91	285 566,48			
Impôts, taxes et versements assimilés	9 013,25	8 536,67			
Salaire et traitements	79 777,71	76 291,42	Subventions d'exploitation	202 487,70	174 906,33
Charges sociales	27 584,46	27 094,50	Reprises sur provisions et transfert de charges	0,00	4 400,00
Dotations aux amortissement et provisions	2 896,72	3 233,71	Cotisation et assurance	367 557,03	368 024,12
Autres charges	217 057,60	192 393,24	Autres Produits	193,00	187,00
TOTAL 1	629 725,39	598 624,79	TOTAL 2	570 237,73	547 517,45
Charges financières			Produits financiers		
Frais financiers, bancaires et assimilés	0,00	0,00	Produits financiers, bancaires et assimilés	44 409,40	43 078,24
Dotations aux provisions financières			Produits nets/ cessions Valeurs mobilières		
TOTAL 2	0,00	0,00	TOTAL 3	44 409,40	43 078,24
Charges exceptionnelles			Produits exceptionnelles		
Charges exceptionnelles s/ opération de gestion	13,88	41,84	Produits exceptionnels s/ opération de gestion	678,85	6,86
charges exceptionnelles s/ opération de capital			Produits exceptionnels s/ opération de capital		
TOTAL 3	13,88	41,84	TOTAL 4	678,85	6,86
Résultat de l'exercice (bénéfice)			Résultat de l'exercice (Perte)	8 208,79	346,33
TOTAL CHARGES	629 739,27	598 666,63	TOTAL PRODUITS	629 739,27	598 666,63



COMPTE DE RESULTAT EXERCICE 2022-2023

CHARGES (coop)	EXERCICE		PRODUITS (coop)	EXERCICE	
	2022-2023	2021-2022		2022-2023	2021-2022
Charges d'exploitation					
Achats de produits pour cession	1 305 232,12	1 477 910,65	Produits d'exploitation	3 910 951,86	2 306 142,75
Variation de stocks/ produits pour cession			Production vendue(biens et services)	2 186 117,30	2 287 893,11
Achats de matières premières	8 631 062,37	6 582 218,21	TOTAL 1	6 097 069,16	4 594 035,86
Autres achats et charges externes	367 542,03	368 024,12	Autres Produits		
Cotisations et assurance versées à l'OCCE	221 310,29	203 379,47	Subventions d'exploitation	2 119 682,53	1 739 042,38
Salaire et traitements	0,00	413 946,44	Reprises sur provisions et transfert de charges	88 245,33	91 495,85
Dotations aux amortissement et provisions	93 252,42	88 245,33	Participation volontaire parents	1 630 922,93	1 614 226,24
Autres charges			Autres Produits	650 047,64	458 108,44
Part subvention non consommée			TOTAL 2	4 488 898,43	3 902 872,91
TOTAL 1	10 618 399,23	9 133 724,22	Produits financiers		
Charges financières			Produits financiers, bancaires et assimilés	0,00	0,00
Frais financiers, bancaires et assimilés			Produits nets/ cessions Valeurs mobilières		
Dotations aux provisions financières			TOTAL 3	0,00	0,00
TOTAL 2	0,00	0,00	Produits exceptionnelles		
Charges exceptionnelles			Produits exceptionnels s/ opération de gestion	98 277,09	395 437,09
Charges exceptionnelles s/ opération de gestion	176 701,17	127 968,38	Produits exceptionnels s/ opération de capital		
Charges exceptionnelles s/ opération de capital			TOTAL 4	98 277,09	395 437,09
TOTAL 3	176 701,17	127 968,38	Résultat de l'exercice (Perte)	110 855,72	369 346,74
Résultat de l'exercice (bénéfice)			TOTAL PRODUITS	10 795 100,40	9 261 692,60
TOTAL CHARGES	10 795 100,40	9 261 692,60			